

éducation Sud 80

EXPRESSION DE SUD ÉDUCATION SOMME

Continuons à boycotter les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dans le 1^{er} degré !

Suite à la pétition lancée par le SNUIPP-FSU et à l'appel au boycott des APC lancé par SUD éducation, nous avons rédigé une lettre ouverte aux autres organisations syndicales afin de les appeler à construire un cadre intersyndical plus large sur la question de la réduction du temps de travail dans le 1er degré. En effet, au nom de l'annualisation du temps de travail (108h), ce sont des réunions de concertation qui s'ajoutent aux animations pédagogiques qui s'ajoutent aux heures d'aide personnalisée qui s'ajoutent à la formation continue,... dans une litanie sans fin d'injonctions et de tâches supplémentaires non reconnues.

Le temps repris sur les APC n'est pas volé ! il suffit de comptabiliser les 10 min de temps d'accueil imposé hors temps de travail aux instits le matin et le midi pour arriver à un total de 54h sur l'année scolaire...le quota des 36h d'APC (sur les 108h annualisées) est largement explosé !

Par ailleurs, boycotter l'APC c'est aussi et surtout le moyen de dénoncer le démantèlement des Réseaux d'aide spécialisé aux enfants en difficulté (RASED) et l'explosion des effectifs dans les classes.

La lettre ouverte est en ligne sur notre site.

SUD éducation appelle à boycotter les APC et à construire un mouvement revendicatif pour :

- La restitution des 5000 postes des RASED et le développement de RASED complets et de proximité partout, dans le respect des missions des trois spécialités (maître-sse-s E et G, Psy), à l'opposé de la logique des « pôles ressources » ;
- La diminution du nombre d'élèves par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives ;
- La réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves et plus de PE que de classes dans toutes les écoles ;
- L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, la suppression des APC, une tout autre réforme pour l'école publique. ■



Novembre - décembre 2016
N° 148

À l'intérieur :

Édito.....	1
Aux hommes, le jury reconnaissant 2	
Dotations des lycées	2
AED jetables.....	3
Monte ta conf'.....	3
Agenda et RIS.....	4

Déposé le jeudi 8 décembre 2016

Dispense de Timbrage

AMIENS CTC

SUD
EDUCATION
SOMME

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

ROUTAGE 206

Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS

Mail : somme@sudeducation.org

www.sudeducation-somme.org

Portable : 06 07 05 76 67

Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. CPPAP 0920 S 07511 Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. ISSN 2430-1655

Aux hommes, le jury de Lettres reconnaissant

Le rapport 2016 du CAPES de Lettres, signé par le président du jury M. Laudet, offre un nouvel exemple de sexisme ordinaire et de dépréciation de toutes celles qui exercent le métier d'enseignante.

Pour se féliciter de la progression des candidats et des admis hommes au CAPES de Lettres, le président du jury croit bon d'écrire : *“La proportion des garçons au CAPES de lettres s'améliore significativement, ce qui est un symptôme d'attractivité nouvelle pour le métier de professeur de Lettres. Enseigner les lettres n'est pas une spécificité féminine et nos élèves ont besoin de l'expérimenter au quotidien. Ils y gagneront incontestablement, les garçons entre autres, et la présence accrue d'hommes pour enseigner les Lettres contribuera à affiner l'image parfois dégradée qu'ils ont de la discipline.”*

Le métier d'enseignant-e est certes largement féminisé (65% de femmes parmi les professeur-e-s du secondaire). Mais quel tour de passe-passe misogyne de rendre les femmes responsables de cette dévalorisation du métier ! C'est parce qu'il est aujourd'hui dévalorisé qu'il est féminisé, et non pas l'inverse ! C'est en effet une constante du

système de domination patriarcal : aux hommes les fonctions de prestige, de pouvoir, aux femmes les fonctions subalternes. Dans notre société, l'école, le savoir et l'enseignant-e sont méprisés. Plutôt que d'imputer la dévalorisation du métier à sa féminisation, les membres du jury du CAPES devraient plutôt se soucier des conditions d'exercice de plus en plus difficiles de notre métier, qui sont la véritable cause de son attractivité en berne !

Quelle misogynie également, de considérer qu'une femme serait moins à même qu'un de ses homologues masculins d'intéresser à la littérature des élèves garçons !

Quelle prétention sexiste, de voir les hommes nouvellement arrivés dans la discipline comme des sauveurs de l'enseignement des Lettres ! Et quel exemple de cooptation masculine à peine voilée par des jurys de concours qui, rappelons-le, sont très largement masculins.

SUD éducation, qui a déjà pointé dans ses productions les stéréotypes sexistes liés à la féminisation de notre métier et les mécanismes de cooptation masculine à l'œuvre dans l'éducation nationale, condamne avec force cette nouvelle démonstration de sexisme de notre institution. ■

Dotation régionale : impact sur les budgets

Les décisions budgétaires de la nouvelle région ont mis en difficulté dès la rentrée scolaire les familles et les équipes éducatives des lycées picards : baisse significative, voire suppression des dispositifs d'aide à l'achat de livres, de matériels (en LP), à l'adhésion à l'UNSS,... ; suppression des financements spécifiques pour les projets culturels (Parcours découverte, PREP, subventions transports...).

Le montant des dotations et les nouvelles modalités de calcul et d'attribution n'ont pas de quoi rassurer les équipes, notamment concernant la pérennité des projets culturels et surtout leur diversité. De même, les demandes d'aide sociale d'urgence ne sont plus provisionnées mais devront être faites au cas par cas, en fonction des besoins... compliquant encore un peu plus les démarches pour les élèves déjà en difficulté.

Conscients des risques que ces décisions budgétaires au rabais font peser pour l'avenir, les lycées d'Albert et de Péronne ont rejeté le budget qui leur a été présenté. D'autres lycées ont adopté les budgets, mais revendiquent dans une motion une augmentation des moyens, afin que les lycées vieillissants soient rénovés, et que la Région s'implique réellement dans une politique culturelle et sociale au service de tou-te-s les lycéen-ne-s, y compris des zones rurales.

Il est nécessaire de continuer à nous mobiliser ensemble pour peser sur les futurs choix de la Région ! ■

AED jetables : le DASEN confirme

SUD éducation a été alerté, en fin d'année dernière, par la situation de nombreux-ses assistant-e-s d'Éducation (AED) qui n'ont pas vu leur contrat être renouvelé.

Être AED, c'est quoi ? C'est avant tout subir le contrat précaire à la sauce éducation nationale, ce qui signifie :

- Occuper un poste essentiel, mais subir des conditions de travail désastreuses, au contact des enfants, des équipes enseignantes et de la hiérarchie ;
- Faire un boulot difficile, mais être payé une misère (le SMIC horaire, souvent à temps partiel) ;
- Subir une forme rampante d'annualisation du temps de travail, avec la joie des "semaines administratives" en fin d'année ;
- faire un métier qui ne jouit d'aucune reconnaissance : l'administration prétend toujours se servir de salarié-e-s pressurables et jetables. Il est en effet impossible d'obtenir un CDI en étant AED.

Mais tout cela ne suffisait pas. Le chef d'établissement peut également choisir, chaque année, sans avoir à en donner le motif, de ne pas renouveler ce contrat précaire d'une durée d'un an. Et dans certains établissements, il suffit pour cela de commencer à remuer et revendiquer de meilleures conditions de travail. **Ce pouvoir discrétionnaire confine à l'arbitraire !**

C'est ainsi que le DASEN de la Somme a indiqué par écrit, suite à notre question, que 86 AED n'ont pas eu de renouvellement de contrat l'an passé : 22 en lycée, 64 en collège. Or il existe un peu plus de 70 établissements scolaires publics dans le département. C'est donc en moyenne plus d'un collègue par établissement qui a perdu son emploi l'année passée.

SUD éducation Somme a écrit aux CHSCT départemental et académique afin qu'une enquête sur les conditions de ces non-renouvellements ait lieu.

SUD éducation continue de revendiquer la titularisation de tous les précaires de l'Éducation Nationale ! ■



Formation Monte ta conf' : quoi de neuf ?

Pour la première fois cette année, SUD éducation s'est lancé dans l'organisation d'une formation syndicale au long cours : la formation « Monte ta conf' » (formation à la conférence gesticulée), co-organisée avec l'association d'éducation populaire La boîte sans projet.

Les 2 premières sessions ont déjà eu lieu. 2 fois 4 jours, d'autant plus riches en découvertes et en émotions que se mêlent aux stagiaires SUD éduc d'autres stagiaires d'univers professionnels différents. Récits de vie, analyse problématique, tressage des savoirs chauds (vécu) et des savoirs froids (plus théoriques)... les premières étapes

pour construire une parole politique dans un cadre collectif ! La pensée créatrice et collective en action... d'une efficacité redoutable ! On comprend pourquoi c'est tellement rare de vivre ça au boulot. Rendre possible des formations de ce genre est en soi un acte de résistance !

La hiérarchie, la névrose de classe, le corps comme objet politique, l'oppression intellectuelle... Chacun-e-s à son rythme, les stagiaires 2016 tressent de belles et puissantes conférences gesticulées ! À suivre. ■



Agenda janvier 2017

Conseil départemental de Solidaires 80 : Vendredi 13 janvier de 9h à 12h30

Le Conseil départemental de Solidaires 80, c'est l'instance de décision démocratique de notre union interprofessionnelle. Ouvert à tou-te-s les adhérent-e-s de SUD éducation.
(Autorisation d'absence à transmettre 8 jours avant à la hiérarchie)

→ AG SUD éducation : Mardi 24 janvier de 9h à 17h30

Une AG sur la journée pour ... :

- remplir toutes nos obligations bureaucratiques (préparer le Conseil Fédéral de la semaine suivante, la rencontre avec les SUD éduc de la nouvelle région Nord Picardie, mandater les gens en temps et en heure...),
- prendre le temps de se parler, de boire un coup et de manger de la galette,
- réfléchir à de futures actions, de futures formations, mettre en commun nos analyses, nos pratiques, nos envies...

(Autorisation d'absence à transmettre 8 jours avant à la hiérarchie)

→ Rencontre des SUD éducation de la nouvelle région : Jeudi 26 janvier à Arras.

1^{er} degré : RIS le premier février



Pour s'informer et s'opposer collectivement à la dégradation de nos conditions de travail, pour se former et réfléchir ensemble à une école vraiment émancipatrice,

SUD éducation 80 organise des réunions d'information syndicale à destination des personnels du 1er degré d'Amiens le

1er février 2016 de 13h30 à 16h30

local Solidaires, 3-5 rue Jean Godris, Amiens

À l'ordre du jour : les APC, la réforme de l'évaluation, les conditions de travail... et toute autre question que vous vous posez.

Pour mémoire, cette RIS est déductible des 108 heures.